

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 17 décembre 2020

Délibération n° 2020 – 17/12/2020 – 28

Offre de formation 2020
Scénarios alternatifs sur l'adaptation des modalités de contrôle de connaissances
UFR Droit pour les masters spécifiquement

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 17 novembre 2020

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 20 Membres représentés : 8 Total : 28	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 28 Pour : 28 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les scénarios alternatifs sur l'adaptation des modalités de contrôle de connaissances pour l'UFR Droit, pour les masters spécifiquement.**

Dijon, le 18 décembre 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Scénarios alternatifs

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement



MODE OPERATOIRE DES EXAMENS MASTER UFR DSEP

I-EXAMENS SEMESTRE 1

La période compliquée et les nouvelles alarmantes obligent à prendre en compte divers scénarios possibles dès le S1.

L'éventualité du passage à distance de façon partielle ou complète suppose de remplir des conditions générales avant la mise en place de certains scénarios.

A. Conditions générales

1) En cas d'examens à distance nous sommes tenus de transformer les CT en CC afin d'éviter l'obligation de vérification de l'identité des étudiants

2) Cette transformation réclame une modification des fiches filières et surtout une information des étudiants dans les 15 jours précédant les examens. Une information des types d'examens (CC ou CT et nature : QCM, sujet de réflexion oral ou autres) sera publiée et transmise aux services centraux et aux étudiants de l'UFR (les services centraux et les étudiants seront destinataires du scénario intermédiaire et du scénario tout à distance). **Dans tous les cas la situation d'un étudiant absent aux examens pour maladie sera prise en compte par l'organisation d'un rattrapage**

3) Le choix d'un des scénarios alternatifs (ci-dessous), présentés en conseil de gestion et potentiellement validés par les services centraux emportera mise en œuvre sur décision du doyen en fonction du calendrier requis si les conditions du scénario sont susceptibles d'être remplies, **avec l'accord du Président de l'Université.**

4) En cas d'examen à distance les enseignants indiqueront la nature de leur épreuve et ils pourront déposer leur sujet sur la plateforme plubel à laquelle ils sont personnellement rattachés ou par mail ou en utilisant Teams en cas d'oral (modalités qui ont fait leur preuve pour les examens de l'an dernier)¹.

¹ Une plateforme spécifiquement dédiée aux examens n'est pas pertinente compte tenu du nombre d'épreuves (une cinquantaine) à inscrire ce qui pourrait engendrer des confusions pour les étudiants notamment entre des matières offertes avec TD et sans TD

B. Les Scénarios proposés

- 1) Le scénario idéal (mais déjà bien compromis) : les conditions sanitaires permettent d'organiser les examens en présentiel pour toutes les matières des différentes filières de M1 et M2 dans le respect des calendriers votés**

- 2) Le scénario intermédiaire : les conditions sanitaires et matérielles du bâtiment Droit – Lettres ne permettent pas d'organiser tous les examens en présentiel. La singularité notamment des parcours de masters (plus de 30 diplômés) oblige à tenir compte des effectifs. Aussi des effectifs peu importants (50 maximum) peuvent permettre l'organisation d'oraux et d'examens écrits en présentiel si les conditions sanitaires et matérielles le permettent (avec possibilité pour l'enseignant de choisir une modalité d'examen à distance même avec un effectif réduit).**

- 3) Le scénario en cas de confinement et/ou de fermeture de locaux : tous les examens ont lieu à distance dans le respect du calendrier voté afin de permettre l'ouverture du semestre 2 à la date prévue.**

II- PERSPECTIVE ET PROPOSITION POUR LE SEMESTRE 2

A –HYPOTHESE DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE

En fonction de la situation sanitaire et du scénario possible notamment quand l'enseignement à distance devient la règle le passage de CT à CC permet à l'enseignant d'organiser des examens intermédiaires répondant aux exigences d'un vrai contrôle continu permettant une évaluation en cours de formation.

B-EXAMENS

Au regard de l'évolution de la situation les examens pourront être organisés dans les mêmes conditions qu'au semestre 1 (cf. scénarios).